



Luxembourg, le 8 août 2017

Circulaire n° 3507  
Domaine : Information

## Circulaire

aux administrations communales,  
aux syndicats de communes,  
aux offices sociaux et  
autres établissements publics placés sous la surveillance des communes

**Objet : Levée de la phase de vigilance concernant l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine pendant la période estivale 2017**

Madame, Monsieur le Bourgmestre,  
Madame, Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous transmettre en annexe une lettre circulaire de Madame la Ministre de l'Environnement au sujet de la levée de la phase de vigilance concernant l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine pendant la période estivale 2017.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

**Le Ministre de l'Intérieur**

Dan Kersch



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Département de l'environnement

Luxembourg, le 03/08/17

Références : /  
Dossier suivi par : Brigitte Lambert  
Tél. (+352) 24556-552  
E-mail : potable@eau.etat.lu

**Objet :** Levée de la phase vigilance concernant l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine pendant la période estivale 2017

Madame, Monsieur le Bourgmestre,  
Madame, Monsieur le Président,

Face à un déficit considérable en précipitations durant l'hiver hydrologique 2016/2017 et d'une consommation très élevée durant les derniers mois dues à la chaleur, une « phase vigilance » a dû être déclenchée fin mai 2017, afin d'empêcher une pénurie en eau destinée à la consommation humaine (circulaire n°3490 du 31 mai 2017).

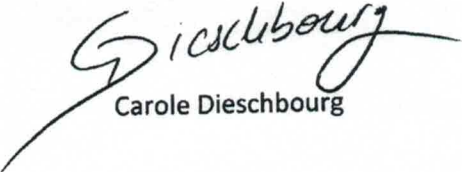
Dès le début des vacances scolaires et du congé collectif, la consommation en eau potable a baissé. Il s'y ajoute que les prévisions météorologiques pour le Grand-Duché de Luxembourg ne prévoient pas de canicule dans les semaines à venir. Un nouveau pic de consommation en eau potable n'est ainsi guère probable.

Par conséquent, j'ai l'honneur de vous informer qu'il n'est dorénavant plus nécessaire de maintenir en vigueur la « phase vigilance » au niveau de l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine. Il va sans dire que tout gaspillage d'eau potable est tout de même à éviter.

J'apprécie les efforts collectifs de réduction de la consommation qui ont été faits pendant la « phase vigilance ». Grâce à la bonne collaboration des communes et des citoyens, une phase orange au niveau national a pu être évitée.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Environnement,

  
Carole Dieschbourg

130-000008-20040515-FR



4, Place de l'Europe  
L-1499 Luxembourg

Tél. (+352) 247-86824  
Fax (+352) 40 04 10

Adresse postale  
L-2918 Luxembourg

www.emwelt.lu  
www.gouvernement.lu